



Isolez votre habitat pour seulement 1 €
en profitant de la loi POPE

- Un principe simple:

- Vous êtes Propriétaire ou Locataire d'une maison individuelle ?
 - Votre maison dispose de combles perdus, caves, sous-sols, garages ou vide sanitaire ?
 - Votre type de chauffage: gaz, fioul, bois, poêle à granulés, électrique, pompe à chaleur ?
- ⇒ **Bénéficiez du Programme d'Isolation à 1 € pour votre maison et réduisez à coup sûr votre facture de chauffage de plus de 30% !**

- Le fonctionnement: Loi POPE & CEE

La loi POPE mise en place depuis 2005 a pour objectif principal les économies d'énergies ainsi que la lutte contre la précarité énergétique.

Grâce au programme d'accompagnement des CEE (Certificats d'Economies d'Energies), les sociétés dites "trop polluantes" financent vos travaux d'isolation leur permettant de bénéficier d'une exonération de l'amende prévue pour leurs dépassements de quotas de pollution.

⇒ **Ainsi, vous ne réglerez qu'1 euro symbolique pour la réalisation de ces travaux d'isolation thermique.**

- Les changements: Avril 2019

De janvier 2013 à Mars 2019, ces travaux concernaient seulement les ménages des français aux revenus modestes. Depuis le mois d'Avril 2019, vous pouvez bénéficier de l'isolation pour 1€ de vos sous-sols, garages et vides sanitaires

⇒ **SANS LIMITE DE SURFACE & SANS CONDITIONS DE REVENUS** et cela quelque soit votre mode de chauffage !

Vérifiez votre éligibilité et bénéficiez de l'isolation pour 1€ en nous contactant:

Du Lundi au Vendredi: 09h00 – 19h00

09.70.73.30.13



Une information claire pour une action solidaire.